

## Commission de Droit Social du 8 juillet 2009

La délégation CFDT était composée de Jean-Claude Ristorcelli, Didier Debacq et Jean-Marc Milly.

### NEGOCIATIONS GPEC : PROJET D'ACCORD

**R**épondant ainsi aux demandes de la CFDT, la négociation reprend sur l'ensemble du projet GPEC remis par la DRH.

La délégation CFDT est intervenue, notamment sur le chapitre « **modalités d'informations et de consultation du CCE sur la stratégie de l'entreprise** », afin que l'information sur la stratégie du groupe soit prise en considération.

Toutefois, nous notons que nos propositions exprimées précédemment sur « l'information au Comité de Groupe » sont reprises dans le texte.

D'autre part, la CFDT est à nouveau intervenue afin qu'à l'intérieur du chapitre concernant « **la définition et qualification des métiers sensibles** », la notion des moyens à mettre en œuvre pour la gestion de ces dits métiers soit bien précisée.

**Les propositions de la CFDT sont les suivantes :**

- formation, bilan de compétences, DIF, VAE, faciliter les passerelles entre les différents métiers, favoriser le maintien dans l'emploi, dans leur région ou bassin d'emploi, dans l'entreprise ou dans le groupe, des salariés concernés.

En ce qui concerne les **mesures d'accompagnement spécifiques à la mobilité géographique**, la CFDT a demandé de lever la restriction relative à l'application des dites mesures, si la mutation géographique résulte de l'initiative du salarié.

L'accord prévoit la création d'un observatoire paritaire de l'emploi et des compétences.

A cet effet, la CFDT demande que les moyens de fonctionnement soient bien définis pour l'accomplissement de la mission de ses membres, tout comme la présidence assurée en alternance entre la délégation patronale et les organisations syndicales.

**Pour notre organisation syndicale, la négociation sur la GPEC répond à notre volonté de nous inscrire dans une démarche de gestion des questions de l'emploi à froid.**

**Anticiper les évolutions structurelles de l'entreprise ne consiste nullement à cautionner la politique économique et sociale de la direction générale !**

Prochaine réunion sur ce dossier, le 21 juillet 2009.